

dans nos journaux. Donc, c'est tout à fait conforme à nos politiques et à la tradition des programmes.

**Le sénateur Fournier:** Est-ce que le parti québécois a déjà été l'objet d'une émission satirique.

**M. David:** Certainement, monsieur le Sénateur.

**Le sénateur Langlois:** Au réseau anglais. Maintenant, monsieur David, il a été question du réalisateur dans une de vos réponses, voulez-vous dire au comité que c'est lorsque ce contrat est intervenu avec les auteurs du sketch, que votre réalisateur a réellement donné un «in put», qu'il a dit à ces auteurs-là quel genre de représentation il voulait présenter.

**M. David:** D'abord, l'idée même de cette émission était de mettre en valeur l'une des comédiennes, bien sûr, des plus populaires au Canada français, Denise Filiatreault. Il s'agissait de montrer cette vedette sur toutes ses facettes. Comme vous le savez, elle chante, elle danse et elle est comédienne.

**Le sénateur Langlois:** Cela inclut des facettes politiques...

**M. David:** Je pense que la satire, bien sûr, porte souvent sur la politique, le social ou le culturel.

**Le sénateur Langlois:** Cela peut porter sur les facettes des convictions politiques de Denise Filiatreault.

**M. David:** J'ignore ses convictions politiques.

**Le sénateur Bourget:** Elle l'a déclaré publiquement, elle a été à une assemblée publique à Montréal. Monsieur David, remarquez bien que, dans notre travail, nous n'essayons pas de découvrir les convictions politiques des artistes invités. Il s'agit de savoir s'ils exercent bien leur profession. Alors, il s'agissait de savoir si on misait sur une très bonne comédienne. Par conséquent, on m'a demandé quelle était l'intention du spectacle, c'était celui-là, de mettre en vedette Denise Filiatreault sur tous les aspects de sa carrière. Évidemment, avec toutes sortes de thèmes, dont «Aurore l'enfant martyr» et, évidemment, une satire de la reine et une satire aussi, d'une visite chez le Gouverneur général.

**Le sénateur Denis:** En parlant de «satire», vous ne trouvez pas que «ça tire» un peu fort?

**Le sénateur Desruisseaux:** Monsieur David, acceptez-vous la responsabilité du programme que nous allons regarder?

**M. David:** Oui, monsieur le Sénateur.

**Le sénateur Bourget:** Croyez-vous, monsieur David, que ce programme avait pour effet de promouvoir l'unité nationale?

[Traduction]

**M. Picard:** Monsieur le président, j'aimerais faire deux déclarations, une portant sur les événements des deux dernières semaines et l'autre concernant la question de politique, qu'il serait peut-être préférable de discuter après avoir vu l'émission, puisque l'on aura à ce moment là une assez bonne idée des faits pour poser des questions.

Si je puis faire allusion au résumé de la situation présenté par M<sup>me</sup> Pritchard, concernant les deux semaines qui ont précédé cette réunion, bien que je sois persuadé que le

sénateur Langlois n'ait eu aucune intention de donner une mauvaise opinion de Radio-Canada, il se peut que l'on ait eu l'impression que cette société a tenté, d'une façon ou d'une autre, de retarder les procédures, de les changer ou de mettre le Sénat dans l'embarras en décidant de ne pas permettre le doublage ni l'utilisation d'un texte, et en insistant qu'il y ait traduction simultanée. Je crois que M<sup>me</sup> Pritchard a souligné le fait que nous avons tenté de faire le meilleur travail possible au niveau de la traduction simultanée dans le délai accordé. En fait, je suis content que le sénateur Langlois ait soulevé la question, car étant donné ma réponse à cette question, les honorables sénateurs pourront mieux comprendre les frustrations que comporte la direction de cette société. Le fait est, honorables sénateurs, qu'il existe des raisons d'ordre juridique nous empêchant d'avoir recours au doublage ou à l'utilisation d'un texte et nous obligeant à nous servir de la traduction simultanée. Notre conseiller juridique est ici présent; peut-être que le conseiller juridique du Comité n'est pas d'accord avec lui, mais selon notre conseiller, nous ne pouvons doubler le film ou utiliser un texte car il s'agirait d'une infraction au droit d'auteur. Une telle mesure serait contre la Loi sur le droit d'auteur de ce pays et ces autres pays—lois qui, si je comprends bien, ont été adoptées par le Parlement.

Je tiens à préciser que les employés de la Société Radio-Canada n'avaient aucunement l'intention de retarder le débat ni de semer la confusion dans cette situation, en ce qui concerne la projection du film aux sénateurs dans la meilleure traduction possible et la présentation du texte français. Je ne sais pas si vous avez l'intention de discuter cette question, mais elle me semble très importante. Connaissant fort bien nos erreurs, monsieur le président, je ne voudrais pas que l'on commence la discussion en ayant l'impression que la Société Radio-Canada a tenté de quelque façon que ce soit de nuire à la présentation de ce texte.

**Le sénateur Langlois:** Puisque M. Picard a parlé de moi dans ses dernières observations, monsieur le président, j'aimerais tout d'abord dire que je n'ai aucunement eu l'intention de mettre la société Radio-Canada dans l'embarras. En fait, j'agissais tout simplement sous vos ordres, monsieur le président. Vous m'avez demandé d'obtenir de la documentation auprès de Radio-Canada pour la réunion de ce matin. J'ai transmis ce message à M<sup>me</sup> Pritchard qui est ensuite entrée en rapport avec l'administration de la Société Radio-Canada. Je n'avais absolument pas l'intention de mettre qui que se soit dans l'embarras. J'essayais tout simplement d'obtenir autant de renseignements que possible en vue de la réunion de ce matin du Comité.

[Texte]

**Le sénateur Denis:** Combien auraient pu coûter les droits d'auteur.

**M. Picard:** Ce n'est pas seulement une question de—peut-être, que je pourrais demander à notre aviseur légal de prendre la parole dans un instant,—ce n'est pas seulement une question de coût des droits d'auteur. C'est que, pour les droits d'auteur, ils peuvent empêcher toute transformation du texte, et il y a aussi la question de traduction d'un texte humoristique ou autres.

**Le sénateur Denis:** Si vous voulez les payer, pensez-vous qu'ils vont refuser.

**M. Picard:** Ils l'on fait plusieurs fois, et je peux vous donner des exemples.